

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Orientation et de Surveillance

Séance du 04 février 2020

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit municipal de Nancy s'est réuni le 04 février 2020 à 10h30 sous la présidence de Monsieur Michel DUFRAISSE.

Présents : M. Michel DUFRAISSE, M. Patrick GARDET, M. Jean-Marie PERETTE, M. Philippe DURST, Mme Élisabeth LAITHIER

Absent(e)s excusé(e)s : M. Laurent HÉNART, Mme Lisa CHIARAVALLI , Mme Chaynesse KHIROUNI

Ont donné pouvoir :

Monsieur Laurent HÉNART à Monsieur Michel DUFRAISSE

Monsieur Jean-François TRITZ à Monsieur Jean-Marie PERETTE

Secrétaire de séance : M. Philippe DURST

Objet : Bilan social 2019

Chaque collectivité doit présenter auprès de son Comité Technique un rapport sur l'état de la collectivité. Ce rapport est une obligation légale. Suivant l'article 1er du décret n° 97-443 du 25 avril 1997 modifié, un arrêté fixe la liste des informations devant figurer dans le rapport sur l'état de la collectivité présenté tous les ans au comité technique (article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée).

L'arrêté du 12 août 2019 fixe la liste des indicateurs contenus dans le rapport sur l'état de la collectivité prévu par l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (Journal officiel du 14 septembre 2019). Il synthétise en un document unique les principales données quantitatives afin d'apprécier l'état du personnel de l'établissement.

Entendu l'exposé du bilan,

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance, à l'unanimité,

-Prend acte du rapport sur le bilan social 2019 présenté en annexe.

Pour extrait conforme,
Michel DUFRAISSE, Vice-Président du
Conseil d'Orientation et de Surveillance

Transmis au contrôle
de légalité le 05/02/2020
Affiché le
05/02/2020

